

Cette lettre d'information vous présente :

- [Une actualité prudentielle](#)
- [Une actualité conformité](#)
- [Une actualité ESG](#)
- [Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire.](#)
- [Nos émissions de radio.](#)

Actualité prudentielle

Rapport annuel de la Banque de France pour l'exercice 2023

La Banque de France a publié le 15 mars 2024 son rapport annuel au titre de l'année 2023 dans lequel elle recense les actions mises en œuvre au cours de l'année pour remplir ses 3 missions fondamentales: la stratégie monétaire, la stabilité financière et les services à l'économie et à la société.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Modèles internes des banques pour le calcul du capital réglementaire (IRB) et intelligence artificielle

L'ACPR a publié en mars 2024 une note présentant les enjeux, les risques et les avantages des modèles d'apprentissage automatique (« Machine Learning ») pour la conception des modèles internes (IRB) d'évaluation de risque de crédit utilisés par les établissements de crédits dans le cadre du calcul de leurs exigences de fonds propres.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Intensification des efforts de la BCE et de l'EBA pour la mise en place d'IREF

La BCE et l'EBA ont publié un communiqué conjoint le 18 mars 2024 dans lequel elles annoncent la création d'un comité conjoint pour les déclarations bancaires (Joint Bank Reporting Committee, JBRC), chargé de développer des définitions et des normes communes concernant les données que les banques sont tenues de déclarer à des fins statistiques, prudentielles et de résolution.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Résultats des AQR de 2 nouvelles banques entrant dans le périmètre de supervision directe de la BCE

La BCE a publié le 15 mars 2024 les résultats des examens de la qualité des actifs (Asset Quality Reviews, AQR) qu'elle a menés auprès de FinecoBank S.p.A et AS LHV Group. Classés comme établissements importants, ces 2 établissements sont désormais soumis à la surveillance prudentielle directe de la BCE.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Sanction de la BCE pour non-respect des exigences en matière de modèles internes

La BCE a publié le 21 mars 2024 un communiqué dans lequel elle annonce 2 sanctions administratives d'un montant total de 3,54 millions d'euros à l'encontre de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour non-respect de certaines exigences de la BCE relatives aux modèles internes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Exercice 2024 de Benchmarking des modèles internes

L'EBA a mis à jour, le 20 mars 2024, la liste des établissements participant à la collecte des données nécessaires à l'exercice d'évaluation comparative (benchmarking exercise) pour l'année 2024. Cet exercice s'adresse aux établissements de crédit utilisant des modèles internes pour le calcul de leur risque de crédit et de marché.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Actualité conformité

LCB-FT : facteurs de risques et fourniture d'un accès à des services financiers

L'AMF a actualisé le 12 mars 2024 sa position DOC-2019-14 sur les facteurs de risque et a publié une nouvelle position DOC-2024-02 sur la fourniture d'un accès à des services financiers afin de prendre en compte 2 orientations de l'EBA.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Plans de remboursement des jetons adossés à des actifs

L'EBA a lancé le 8 mars 2024 une consultation sur les lignes directrices relatives aux plans de remboursement des jetons adossés à des actifs ou des jetons de monnaie électronique dans le cas où l'émetteur ne remplit pas ses obligations du règlement sur les marchés des crypto-actifs (MiCAR).

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Traitement des réclamations des émetteurs de jetons adossés à des actifs

L'EBA a publié le 13 mars 2024, en étroite collaboration avec l'ESMA, la version finale de son RTS précisant les exigences, les modèles et

les procédures en lien avec le traitement des réclamations des émetteurs de jetons adossés à des actifs

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Actualité ESG

Directive CS3D : le Conseil est parvenu à un nouvel accord

Après plusieurs reports, le Conseil a finalement approuvé le 15 mars dernier [un nouveau texte de compromis](#) . Ce dernier intègre notamment des modifications concernant les seuils d'application et le périmètre couvert.

Une approbation finale est maintenant attendue le 24 avril. La date de publication du texte au journal officiel de l'UE (JOUE) marquera le début du compte à rebours pour sa mise en application, qui se fera **de manière progressive entre 3 et 5 ans**. Les États membres disposeront d'une période de 2 ans pour transposer la Directive.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

FAQ de la H2A sur la mission de certification des informations de durabilité

Les informations de durabilité que les entreprises doivent publier dans le cadre de l'application de la CSRD et des normes ESRS, seront soumises au contrôle indépendant d'un vérificateur, commissaire aux comptes ou organisme tiers indépendant, chargé d'une **mission d'assurance limitée**.

La [Haute Autorité de l'Audit \(H2A\)](#) a publié fin mars [une foire aux questions \(FAQ\)](#) pour donner quelques éclairages sur les interrogations suivantes :

- **Qui peut être nommé** pour certifier les informations en matière de durabilité publiées dans le rapport de gestion ?
- La nomination doit-elle être précédée d'une **procédure d'appel d'offres** ?
- Quel est le rôle du **comité d'audit**, lorsque la société en est dotée ?
- Quelle est la **durée du mandat** de certification des informations de durabilité ?
- Quelles **diligences** le vérificateur doit-il mettre en œuvre ?

 [Pour en savoir plus, cliquez ICI](#)

Publications

Performance trimestrielle des banques françaises au 31 décembre 2023

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des grands groupes bancaires français et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ICI](#)

Publication de KPMG sur les projets de guides d'application des ESRS

Dans cette publication, KPMG présente les principaux points de sa réponse à la consultation de l'EFRAG portant sur les trois projets de guides (double matérialité, chaîne de valeur et data points) qui ont pour objectif de constituer un support à la mise en place des ESRS.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Réflexions Réglementaires n°15

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Handbook: GHG emissions reporting

[Ce guide](#) explique comment mesurer et déclarer des émissions de gaz à effet de serre suivant le GHG Protocole.

Cette édition de mars 2024 comprend également de nouvelles FAQ - en particulier les compensations carbone et des comparaisons actualisées entre la norme climatique ESRS E1, la règle climatique de la SEC et la norme IFRS S2.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

KPMG Regulatory Radar

Découvrez le dernier numéro de la publication trimestrielle du réseau KPMG réalisée par le RIC (Risk Insight Center) qui analyse les nouveaux enjeux des régulateurs bancaires et du secteur financier dans son ensemble.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

KPMG SSM Insights

Découvrez les dernières publications du BCE Office de KPMG « SSM Insights Newsletter » avec une série d'articles qui traitent des sujets de préoccupation des banques européennes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

ESG Regulatory Essentials

Découvrez la nouvelle publication du réseau KPMG réalisée par le RRIC (Risk and Regulatory Insight Center) qui décrypte les derniers développements réglementaires Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ayant un impact sur le secteur financier.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Radio KPMG

Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)



Panorama de l'actualité comptable et réglementaire bancaire



FRÉQUENCE
BANQUE



Emission de Mars 2024

Notre dernière [édition](#) du mois de mars est disponible depuis le 26 mars 2024 sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et présente :

- **Tour d'horizon de l'actualité réglementaire** : priorités de supervision de l'ACPR, consultations de l'EBA en lien avec le paquet bancaire
- **1er stress test cyber de la BCE : comment faire face à une cyber attaque ?**
- **"La chronique verte"** : présentation de la feuille de route de la BCE sur le climat et la nature, pour la période 2024-2025

 [Pour écouter notre dernière émission, cliquez ici](#)



L'application Radio KPMG

Avec vous,
partout,
à tout moment



Contacts

Arnaud Bourdeille

Associé
Responsable du secteur Banque
01.55.68.62.11



Sylvie Miet

Associée FS Consulting Banque
Responsable du centre d'excellence
Banque
01.55.68.74.49



Stéphane Salabert

Associé FS GRC Banque
En charge des sujets Conformité
Banque
01.55.68.73.39



kpmg.fr



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en cliquant sur le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

«KPMG*» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, KPMG ADVISORY, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS, ainsi que leurs filiales.

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.